



Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres Consulaires

OBJET : Opérations d'ajustement entre état d'actif et inventaire

EXPOSE

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, des travaux de fiabilisation de l'actif de la communauté de communes ont été initiés.

La tenue d'un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la collectivité est obligatoire. Ce document doit être conforme avec l'état de l'actif du bilan tenu par le comptable public. La mise en concordance de l'état de l'actif et de l'inventaire vise à donner une image fidèle du patrimoine de la collectivité.

A ce titre, des opérations d'ajustement de certains comptes d'actif (sorties, corrections de montants) peuvent nécessiter un vote de l'Assemblée délibérante.

Par ailleurs, l'article L. 2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire.

Dans le cadre de l'ajustement entre l'actif du comptable et l'inventaire de l'ordonnateur, il a été constaté des anomalies sur les amortissements (sur ou sous-amortissement) qu'il convient également de corriger.

Ces opérations sont sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elles relèvent d'opérations d'ordre non budgétaire.

Il vous est proposé de déléguer au bureau communautaire la possibilité d'autoriser le comptable public à effectuer ces régularisations par des opérations d'ordre non budgétaires opérées sur les comptes 1068 sur les différents budgets concernés.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres Consulaires » réunie le 6 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide de déléguer au bureau communautaire la possibilité de valider toute opération de mise à jour, d'ajustement, de correction d'amortissements ou de sortie de l'inventaire de la collectivité dans un objectif de mise en conformité avec l'état de l'actif du comptable public.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

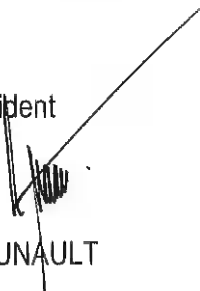
Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023

Conseil Communautaire du 14



Le Président,



Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023



Le Président,

Alain HUNAUULT